Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 03/07/2026 à 16h02
Réference de l'AR : 054-215404989-20260629-DELIB_33_2026-DE

# REPUBLIQUE FRANCAISE

**Département de la Meurthe-et-Moselle**

**Arrondissement de Nancy**

**Commune de Seichamps**

**Nombre de membres dont le conseil doit être composé : ....29**

**Nombre de conseillers en exercice : .....29**

**Date de convocation : 16 juin 2026**

# DELIBERATION

## CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de Mme le Maire, adressée le 16/06/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

**Présidence :** Catherine KRIER, Maire.

**Etaient présents :**

DOUTÉ Fabien, ALBALADEJO Nicolas, LEFEVRE Mélanie, DENAIX Christine, KACZMAREK Laëtitia, MARIN Marie-Pascale, RAMISCH Isabelle, MASSON Camille, SEFIANI Siham, KUJAWA Patrick, THIVET Laura, ARNAIZ DE LA FUENTE Miguel, HURET Emmanuelle, LHUILLIER Laurence, MOINE Philippe, LAPOINTE Annie, NORMANT Vincent, ASSIAKH Lucie, LHUILLIER Aurélien, LEFEUVRE Patrice, IUNG Romaric, DUBAS Patrick, FORTINI Roland, GUILLIN Stéphane, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MARTIN Frédéric, PARET Evelyne, VERON Armelle

**Absents représentés** :
**Absents** :
**Secrétaire de séance :** Madame MARIN Marie-Pascale

Membres présents.....29
Absents représentés…….....0
Absents.....0
Votants.....29

**Délibération DELIB_33_2026**
**Désignation des représentants municipaux au sein des commissions métropolitaines - Rapporteur : Catherine KRIER**

| *Conseillers présents* | *Suffrages exprimés avec pouvoir* | *Pour* | *Contre* | *Abstention* | *Non participant* |
|---|---|---|---|---|---|
| *29* | *0* | *23* | *0* | *6* | *0* |

Par délibération du 30 avril 2026, le conseil de la Métropole du Grand Nancy a créé **6 commissions métropolitaines** permanentes, chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Il s'agit des commissions suivantes :

- Mobilités
- Attractivité et partenariats
- Développement urbain et transition écologique
- Vie sociale
- Services et espaces urbains
- Finances et ressources

Ces commissions, au sein desquelles tous les membres auront voix consultative, doivent être composées en respectant le principe de représentation proportionnelle parmi les élus métropolitains.

En application de l'article L5211-40-1 du Code général des collectivités Territoriales, il est proposé que chaque commune puisse désigner un élu municipal (et un suppléant) qui ne soit pas élu métropolitain, pour chacune de ces commissions.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à procéder à la désignation d'un représentant titulaire et de son suppléant pour siéger au sein de chacune des commissions métropolitaines. Il est proposé de procéder au vote à main levée.

- Commission Mobilités

Titulaire : P. KUJAWA 23 voix POUR – 6 CONTRE

Suppléant : R. FORTINI 23 voix POUR – 6 CONTRE

MM. KUJAWA et FORTINI sont désignés à la majorité des votants.

- Commission Attractivité et partenariats

Titulaire : A. LAPOINTE 23 voix POUR – 6 CONTRE

Suppléant : F. DOUTE 23 voix POUR – 6 CONTRE

Mme LAPOINTE et M. DOUTE sont désignés à la majorité des votants.

- Commission Développement urbain et transition écologique

Titulaire : V. NORMANT 23 voix POUR – 6 CONTRE

Suppléant : R. IUNG 23 voix POUR – 6 CONTRE

MM. NORMANT et IUNG sont désignés à la majorité des votants.

- Commission Vie sociale

Titulaire : P. LEFEUVRE 23 voix POUR – 6 CONTRE

Suppléant : E. PARET 23 voix POUR – 6 CONTRE

M. LEFEUVRE et Mme PARET sont désignés à la majorité des votants.

- Commission Services et espaces urbains

Titulaire : R. FORTINI 23 voix POUR – 6 CONTRE

Suppléant : P. KUJAWA 23 voix POUR – 6 CONTRE

MM. FORTINI et KUJAWA sont désignés à la majorité des votants.

- Commission Finances et ressources

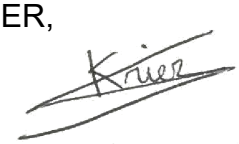
Titulaire : E. PARET 23 voix POUR – 6 CONTRE

Suppléant : L. ASSIAKH 23 voix POUR – 6 CONTRE

Mmes PARET et ASSIAKH sont désignées à la majorité des votants.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 2 juillet 2026
Catherine KRIER,
Maire.



Catherine KRIER
2026.07.03 15:49:08 +0200
Ref:11336093-17111405-1-D
Signature numérique
la Maire

Catherine KRIER